

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE **M O N S**



D' **P**LAN
LOCAL
URBANISME

PLU PRESCRIT PAR DCM DU : 31 JUILLET 2003
PLU ARRÊTÉ PAR DCM DU : 14 JUIN 2010
PLU APPROUVÉ PAR DCM DU :

DOCUMENT N°5.2 :

**SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE**

 **begeat**
les solutions d'aménagement...

AMENAGEMENT
URBANISME
ENVIRONNEMENT
PAYSAGE
DEVELOPPEMENT

www.begeat.fr
131 Place de la Liberté
83000 Toulon

Tél : 04 94 935 817
Fax: 04 94 092 034
Mail: begeat@wanadoo.fr



Commune de
MONS

Annexé à l'arrêté municipal
du 20 JUIL. 2009

Madame le Maire,
Eliane FERAUD



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eliane Feraud'.

Liste des Servitudes

Direction
Départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
du Var

4C

Edité le : 24/03/2009

MONS

A1 BOIS ET FORETS : Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L.151.1 à L.151.6, L.342.2 et R.151.1 à R.151.5 du Code Forestier.

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

Monsieur le Chef du Centre de l'Office National des Forêts Le France Entrée E 44 avenue du Général Noguès 83000 TOULON

☛ Forêt domaniale de TOURETTES

☛ Forêt communale de CALLIAN

☛ Forêt communale de MONS

☛ Forêt domaniale d'ESCLAPON

☛ Forêt communale de LA BASTIDE

A5a CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : Zones où ont été instituées, en application de la loi n°62.904 du 4 août 1962 et du décret n°64.158 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

Unité de gestion - Services communaux

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales av Lazare Carnot 83000 TOULON TOULON

☛ Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Edité le : 24/03/2009

MONS

AC1 MONUMENTS HISTORIQUES : Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - Agence de Toulon - 449 avenue de la Mitre - 83000 TOULON.

☛ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Eglise St Pierre et St Paul**
arrêté préfectoral du 28/03/1991

☛ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Dolmen de Riens**
arrêté préfectoral du 22/02/1988

AC2 PROTECTION DES SITES : Sites inscrits. Sites classés. Zone de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - Agence de Toulon - 449 avenue de la Mitre - 83000 TOULON.

☛ **SITE INSCRIT: Ensemble formé par le village et ses abords**
arrêté ministériel du 01/08/1974

AS1 CONSERVATION DES EAUX : Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique et du décret n°61.859 du 1er août 1961, modifié par le décret n°67.1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application. Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L.736 et suivants du code de la santé publique.

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Avenue Lazare Carnot 83072 TOULON CEDEX

☛ **Périmètres de protection de la source du Moulinet**
arrêté préfectoral du 03/07/1984

☛ **Périmètres de protection des points d'eau dépendant de l'aquifère des plans de Canjuers**
arrêté préfectoral du 02/11/1994

Edité le : 24/03/2009

MONS

I4b ELECTRICITE : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques, Loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée par les lois du 19 juillet 1922, du 13 juillet 1925 (art298) et du 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et le décret n°67,885 du 6 octobre 1967,

Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Dragnignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 9

Monsieur le Directeur RTE (Réseau Transport d'Electricité), TESE (Transport electricité Sud-est), Groupe d'Exploitation Transport Côte d'Azur Lingostière St Isidor 06200 NICE

☛ Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

☛ Ligne 63 kV LA SIAGNE-SAINT CASSIEN.

INT1 CIMETIERES : Servitudes relatives aux cimetières instituées par les articles L.2223.1 et L.2223.5 du code général des collectivités territoriales.

Service communaux

☛ Cimetière communal de Mons

PT1a TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications.

Direction des Travaux Maritimes Toulon B.P. 71 83800 TOULON ARMEES

☛ Centre radioélectrique de la station du Mont Lachens

Décret Ministériel du 17/05/1961

PT1f TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications.

ZSCIC Préfecture des BOUCHES DU RHONE - 37, Boulevard Perrier - 13008 - MARSEILLE CEDEX.

☛ Centre radioélectrique de Mons - station du Mont Lachens.

arrêté ministériel du 08/10/2008

Edité le : 24/03/2009

MONS

PT2a TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

Direction des Travaux Maritimes de Toulon B.P. 71 83800 TOULON ARMEES

☛ Centre radioélectrique de Seranon-Signal du Lachens

Décret Ministériel du 17/05/1961

PT2f TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

ZSCIC de MARSEILLE - Préfecture des BOUCHES DU RHONE - 37 Boulevard Perrier - 13008 MARSEILLE CEDEX.

☛ Faisceau Hertzien du Centre radioélectrique de Mons - station du Mont Lachens (83) à Vallauris-voie Julia (06).

arrêté ministériel du 08/10/2008

☛ Centre radioélectrique de Mons - station du Mont Lachens.

arrêté ministériel du 08/10/2008

Edité le : 24/03/2009